

Rapport d'activité 2007 – 2009

I - Présentation de la MAPPP

Création et compétences :

Créée par décret N° 2004-1119 du 19 octobre 2004 en application de l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 instituant les contrats de partenariat, la Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat public-privé (MAPPP) a été installée le 27 mai 2005 par le ministre chargé de l'Economie, auquel elle est rattachée.

L'appellation « Mission d'appui », préférée à l'intitulé d'organisme-expert évoqué par l'Ordonnance, reflète la conception selon laquelle la MAPPP n'a pas vocation à être une simple chambre d'enregistrement délivrant des avis de conformité, mais doit constituer un outil d'information, de soutien et d'accompagnement pour toute administration publique engagée dans un projet de contrat de partenariat (CP). A ce titre, la mission d'appui a un triple rôle :

1. Information & Promotion du nouvel outil auprès des acteurs concernés par différents canaux

- Mise en place et animation d'un Site Internet: www.ppp.bercy.gouv.fr avec rubrique Foire aux questions (FAQ,) archives questions-réponses, fiches juridiques, liste des projets en cours, publication des avis correspondant aux contrats signés...
- Participation à la rédaction de diverses lettres professionnelles (Journal du Club des PPP, Lettre des PPP,.. ;) sur les Partenariats Public-Privé...
- Colloques, salons, manifestations diverses, ainsi qu'animation ou participation à des séminaires ...
- Participation à divers groupes de travail sectoriels ou professionnels, à des discussions en ligne sur Bercy-colloc.
- Liaison avec le Groupe d'Etudes Parlementaire des PPP, (regroupant une centaine de députés d'affiliations politiques

diverses et présidé successivement sur la période par M. Hervé Novelli, Mme Marie-Hélène des Esgaulx, puis M. Michel Grall) et contribution à ses travaux et réflexions

- Par ailleurs, les collaborateurs de la MAPPP répondent quotidiennement au téléphone, par mail ou dans le cadre de rendez-vous à de très nombreuses demandes d'information et d'assistance émanant d'acteurs publics comme privés.

2. Appui à sa mise en œuvre dans la préparation, la négociation et le suivi des contrats (côté personne publique)

La MAPPP a pour vocation première d'apporter un appui méthodologique dans la préparation et la conduite des contrats de partenariat : elle peut à ce titre rendre une expertise sur l'économie générale de l'opération, le périmètre des missions à confier au partenaire privé et aider la personne publique porteuse du projet à procéder à l'étude d'évaluation requise, sans pour autant se substituer aux conseils que celle-ci a recruté. La Mission apporte également un concours lors des phases d'attribution et de finalisation de ces contrats. Elle développe à cet effet des recommandations pratiques, diffusées sous forme de fiches méthodologiques sur son site. Le guide pratique « Les contrats de partenariats – Principes et méthodes » publié en mai 2005 comporte une série de lignes directrices pour la passation des contrats. Ce guide a été actualisé en vue d'une publication programmée en 2010.

Enfin, la Mission assure le suivi des contrats en cours et peut, sur la base du retour d'expérience sur les nouveaux contrats, proposer des évolutions de la réglementation en vigueur.

3. Validation de l'évaluation préalable après vérification de l'éligibilité du projet au CP

La MAPPP doit obligatoirement être saisie sur les projets de contrats de partenariat proposés par les administrations de l'Etat ou ses établissements publics (y compris ceux émanant de la Défense, dont l'organisme-expert a été dissout au 1er janvier 2009), mais n'a qu'un rôle consultatif pour les collectivités territoriales ; dans ce dernier cas, son intervention peut cependant déboucher, sur leur demande transmise sous couvert du préfet, sur un avis formalisé.

Son avis est une condition nécessaire, mais non suffisante, à l'engagement d'une procédure de CP, le contrat ne pouvant être

signé par l'Etat ou ses établissements publics dotés d'un comptable public qu'après accord du ministre chargé de l'économie.

La compétence de la Mission s'étend également à l'ensemble des contrats complexes ou comportant un financement innovant dont elle peut être saisie, pour avis, par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

La loi n° 2008-735 du 28 juillet 2008 a procédé à une extension des compétences de la MAPPP, qui doit désormais également délivrer un avis sur les évaluations préalables aux baux de l'Etat conclus dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droit réel, dont le loyer annuel est supérieur à un million d'euros annuels.

Sa composition :

L'équipe de la Mission d'appui rassemble une dizaine d'experts, venus de différents horizons des secteurs public et privé, mais ayant en commun une expérience professionnelle variée, incluant des passages en entreprise ou au sein d'institutions financières.

Elle compte à ce jour, autour de son président Christophe BAULINET- qui a succédé en juillet 2010 à Noël de SAINT PULGENT - et de François BERGÈRE son Secrétaire général, les directeurs de projets suivants :

Jean-Yves GACON , Patrice MOURA, Thierry REYNAUD , Robert STAKOWSKI, Antoine TARDIVO et Michel COHEN. Sont venus s'ajouter à l'équipe début 2009 , dans le cadre des actions d'aide au financement privé des PPP au titre du Plan de relance (cf infra en III-3), deux directeurs de projets, spécialistes des questions de financement : Mmes Doris CHEVALIER et Charlotte LAVIT d'HAUTEFORT. M. Michel SCIALOM a été affecté à la MAPPP fin 2009 pour participer à la mise en œuvre de la garantie d'Etat. Mmes Billebault et Vasseur assurent le secrétariat et l'assistance.

L'équipe accueille par ailleurs de 3 à 4 stagiaires par an, étudiants en master ou en doctorat relevant de différents cursus d'enseignement supérieur, sur des thématiques juridiques et économiques.

La Mission s'appuie également sur un Comité d'orientation consultatif, composé de 37 membres, qui regroupe l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels intéressés au développement des partenariats. Ce comité chargé de proposer des

thèmes d'analyse et de faciliter l'expression de l'ensemble des acteurs intéressés au développement des CP, s'est réuni deux fois sur la période 2007-09.

Chiffres-clés :

- -Nombre d'opérations traitées : plus de 300 projets de CP à divers stades de la procédure ont été identifiés depuis la publication de l'ordonnance.
- 90 avis favorables émis sur la période par la MAPPP : 22 en 2007, 19 en 2008, et 29 en 2009.
- 57 CP signés à fin 2009 pour un montant cumulé de travaux de 1.7 Md€

II - Activité en 2007/2009

II-1 Bouclage des textes relatifs au contrat de partenariat :

Participation de la Mission à la préparation des textes suivants qui complètent et parachèvent le cadre juridique du C.P.

☞ Au plan législatif :

Loi du 28 juillet 2008 modifiant l'ordonnance du 17 juin sur les contrats de partenariat : l'objet de cette loi était de faciliter le recours aux CP, en instaurant un nouveau critère de recours à ces contrats, le bilan favorable, de nouveaux acteurs (pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices) et une nouvelle procédure (la procédure négociée). Le travail de « neutralité fiscale », destiné à imposer de la même façon les projets réalisés en mode contractuel classique et en contrat de partenariat, a été poursuivi, un dernier texte d'ordre réglementaire étant venu assurer cette neutralité en matière de taxe locale d'équipement (TLE, décret du 20 mai 2009). Par ailleurs, des mesures d'ordre technique sont venues sécuriser le dispositif (telles que les précisions sur les cessions de créances acceptées et les possibilités de recettes de valorisation).

Parues en 2009, les lois des 4 février (garantie de financement de l'Etat) et 17 février (loi pour l'accélération des programmes d'investissement public et privé- LAPCIPP ou loi de relance) ont été préparées fin 2008, afin notamment de répondre à la nouvelle donne financière liée à la crise.

☞ Au plan réglementaire :

- 4 décrets du 2 mars 2009 : n° 2009-242 complétant les dispositions relatives à la passation de certains contrats

publics et au compte-rendu de leur exécution, n° 2009-243 relatif à la procédure de passation et à certaines modalités d'exécution des contrats de partenariat passés par l'Etat..., n° 2009-244 pris en application du CGCT et de l'article 48 de la loi du 28 juillet 2008, n° 2009-245 relatif à la définition des PME dans la réglementation applicable à la commande publique.

- Arrêté du 2 mars 2009 relatif à la méthodologie applicable à l'évaluation préalable à la mise en œuvre d'une procédure de passation d'un contrat de partenariat.

☞ Au plan administratif :

- Circulaire d'application de la loi de relance dans ses dispositions relatives aux contrats de partenariat et de la garantie de l'Etat.
- Réponses aux questions écrites des Parlementaires...

- à l'étude : la refonte de la circulaire du 29 novembre 2005 cosignée par la MAPPP et la DGCL, relative aux contrats de partenariat à l'attention des collectivités territoriales.

II-2 Etudes juridiques/outils méthodologiques complémentaires :

La MAPPP a fait réaliser au titre de ses crédits d'étude, un certain nombre de travaux par des prestataires spécialisés.

Ainsi, le modèle d'évaluation sous Excel mis en ligne avec son guide d'utilisation par la MAPPP, et destiné tant aux donneurs d'ordre publics qu'à leurs prestataires -conseils, a été enrichi en 2008 d'un module d'analyse et de quantification des risques. Ce simulateur financier permet désormais de réaliser une analyse comparative en termes de coût global après prise en compte des risques entre le CP et les alternatives classiques.

Ces études ont été mises sur le site Internet de la Mission et les suivantes le seront progressivement. Ce site est lui même régulièrement d'enrichi (rubrique FAQ, archives questions-réponses, liens complémentaires, outil de simulation, ...).

La Mission est par ailleurs engagée, en liaison avec le MEEDDEM, un travail d'élaboration de préconisations et clauses contractuelles-types applicables aux contrats de performance énergétique, sous la forme de CP.

Elle a enfin participé en collaboration avec le Groupement des industriels de l'équipement électrique à l'élaboration d'un guide à l'usage des acheteurs publics sur « l'optimisation de la

performance énergétique des bâtiments publics par la mise en œuvre des contrats de partenariat ».

II-3 Connaissance et évolution du marché :

La MAPPP continue de procéder à une identification aussi complète que possible des divers acteurs professionnels amenés à collaborer sur les contrats de partenariat : entreprises de BTP, exploitants potentiels (« facility managers »), les bailleurs de fonds (banques, fonds d'investissement en capital), agences de rating ou sociétés d'assurance,... rencontrés dans le cadre de groupes de travail « thématiques », de colloques, séminaires et manifestations diverses, ou en réunion de présentation.

Simultanément, la MAPPP a engagé un travail de recensement et de rencontre des conseillers juridiques, financiers et techniques sur le marché, intervenant comme assistants au donneur d'ordre public dans les phases initiale d'évaluation préalable et en appui au dialogue compétitif, jusqu'à la finalisation du contrat. L'offre de conseil à la personne publique sous ses diverses formes (juridiques, technico-économiques, montages financiers...) a en effet commencé à se structurer pour répondre à la demande anticipée côté public et présente aujourd'hui une grande diversité. La cartographie des acteurs élaborée par la MAPPP vise à répertorier de façon plus détaillée les spécialisations disponibles, références et réalisations.

-Parallèlement à cette démarche, la MAPPP a mis en place, avec l'assistance du cabinet 2i Conseil, un système de veille et de suivi de marché (en amont de la signature des contrats) qui complète l'analyse réalisée des contrats signés transmis à la MAPPP conformément à la loi.

Enfin, la MAPPP continue à assurer de nombreuses participations et interventions dans le cadre de manifestations professionnelles, colloques et conférences consacrés aux enjeux du marché des PPP. Au titre de la seule année 2009, la MAPPP a ainsi participé, en position d'intervenant à près de 90 colloques, forums, séminaires ou rencontres en tous genres touchant de près ou de loin le thème des PPP ; une bonne trentaine de réunions supplémentaires en province et à l'étranger notamment ont du être refusées faute de temps. Elle a ainsi apporté son soutien tout au long de la période aux conférences annuelles organisées par le groupe Les Echos, le groupe DII-The Economist, la Revue

Parlementaire, ou aux Rencontres internationales des PPP, montées depuis 2007 par le « Club des PPP ». Cette instance de représentation, qui rassemble de nombreux acteurs professionnels des PPP a d'ailleurs bénéficié d'une participation active de la MAPPP, qui bénéficie en retour d'un accès privilégié aux parlementaires et élus locaux.

-Etude de marché PPP à 10 ans : le recensement par la, MAPPP à la mi-2009 des principaux projets et marchés sectoriels identifiés laisse penser que le marché français des PPP (pour la très grande majorité en CP) devrait s'inscrire à moyen terme (en cumul sur la période 2010-2020) autour de 60 Md€. Ce niveau correspond à une moyenne annuelle d'investissements engagés entre 5 à 6 Md€ sur les 10 prochaines années (montant TTC, incluant d'éventuelles contributions publiques ab initio au financement), c'est à dire 3 fois le montant constaté sur les PPP hors DSP ces dernières années (qui s'est établi autour de 1.5 Md€).

III Le marché du PPP en France

La période 2007-2009 a été marquée par une montée en puissance régulière de l'activité liée au nouvel outil qu'est le CP, à peine tempérée par l'incidence de la crise financière et économique à partir de la fin 2008. L'adoption des nouvelles dispositions législatives visant à élargir, clarifier et sécuriser le recours au CP (loi du 28 juillet 2008 et ses décrets d'application pris en mars 2009) devrait contribuer à nourrir cette tendance de fond sur les prochaines années.

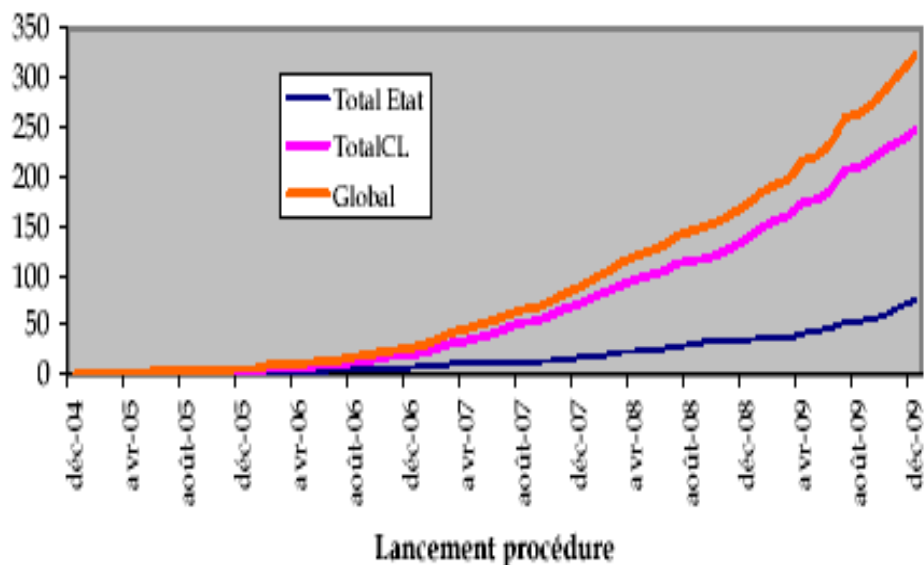
Le stock global , en cumul depuis l'origine, de projets lancés en CP quel que soit leur stade d'avancement (évaluation préalable, en cours d'attribution , signé et en cours de travaux ou déjà livré) s'établissait à plus de 320 à fin 2009, répartis entre 267 projets de CP en cours, à divers stades de la procédure, et 55 CP signés.

Projets en cours d'évaluation, d'attribution ou signés au 31/12/ 2009

BILAN	Etat	Col loc	Total
Nb de projets lancés en étude	44	146	190
Nb de projets en cours d'attribution	17	60	77
Nb de projets attribués/signés	14	41	55
			322

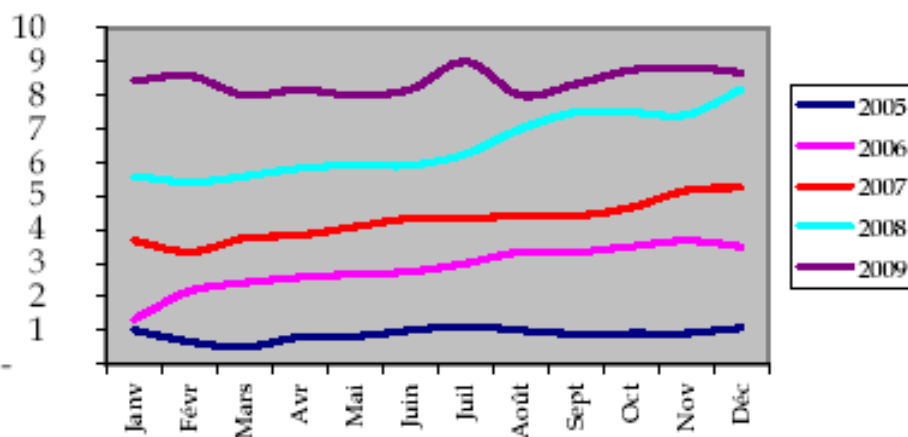
La montée en puissance est très marquée sur la période 2007-2009.

Stock global de CP



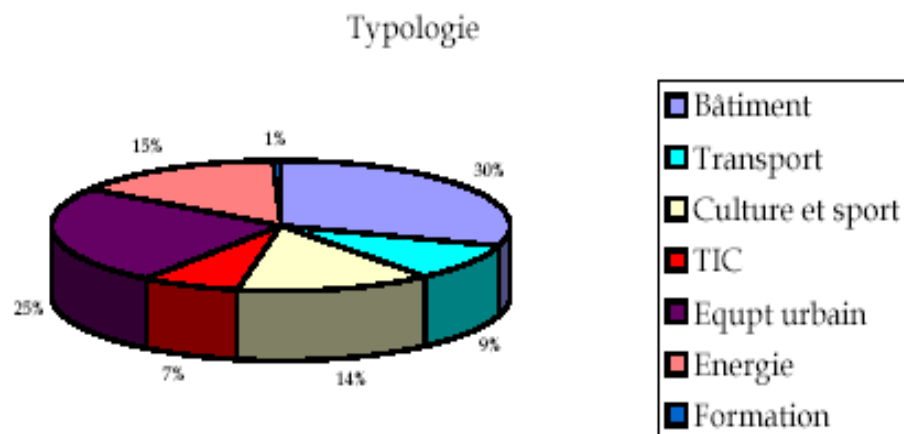
Cependant, après une bonne année 2007, les effets de la crise financière se sont fait sentir sur le nombre de projets lancés par les collectivités publiques à partir de la fin 2008.

Nb de nouveaux projets CP initialisés chaque mois (en valeurs glissantes)

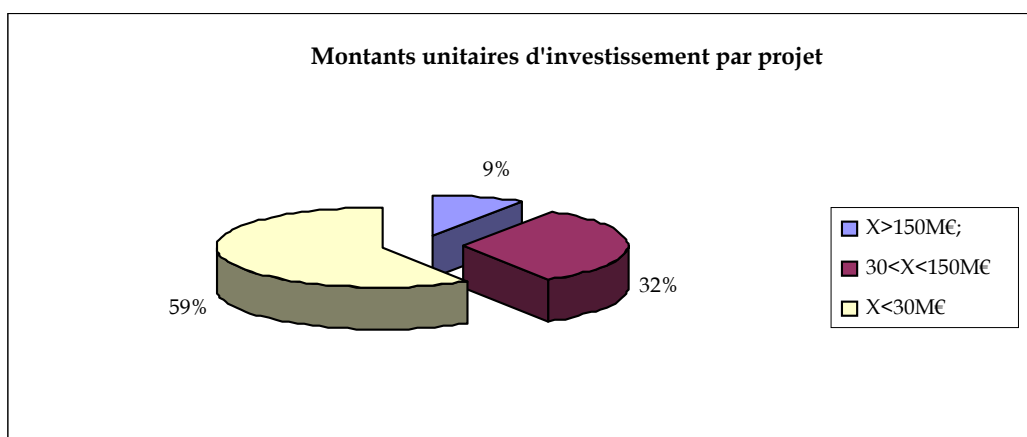


Nouveaux projets lancés (au stade de l'évaluation préalable) en moyenne mensuelle

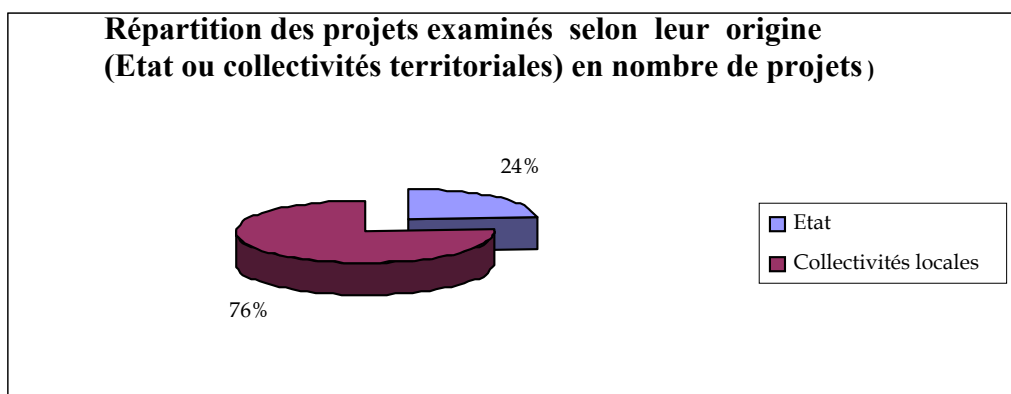
Les familles de projets les mieux représentées sont par ordre décroissant (en nombre de projets lancés ou en cours d'attribution) : les Bâtiments (administratifs, d'enseignement et, dépôts et centres techniques , prisons, casernes, hôpitaux,..), les équipements et aménagements urbains (éclairage public, voirie, signalisation tricolore, vidéosurveillance..), avant les projets à dominante énergétique (plateforme de production-distribution d'énergie, chaufferies-réseaux de chaleur, équipements photovoltaïques..) et les installations à caractère culturel (musées, théâtres,..) et sportif (stades, salles multi-usages, centres aquatiques. .)



Les montants unitaires d'investissement restent pour la plupart modestes, entre 30 et 40 M€ en moyenne, mais avec une forte dispersion (de 2 M€ à plusieurs centaines de millions d'euros)

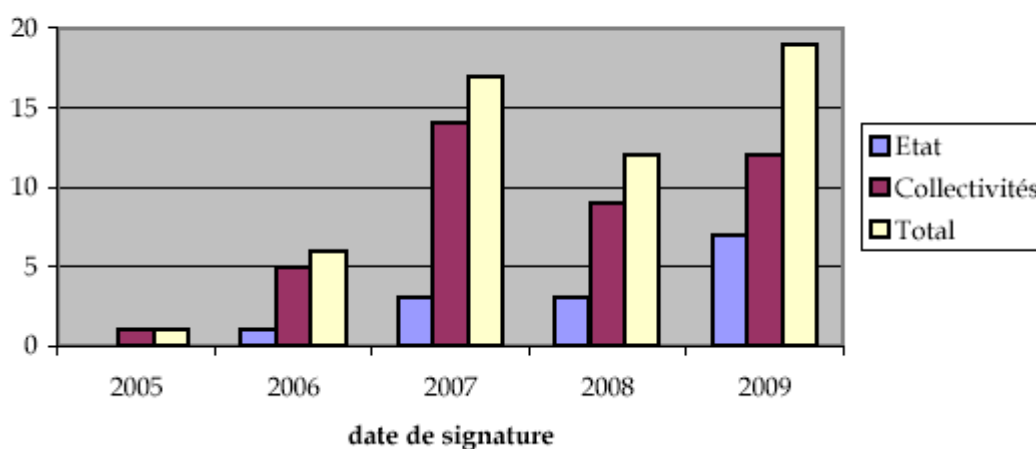


Ce montant moyen relativement faible traduit la forte majorité de projets portés par les collectivités territoriales (plus des $\frac{3}{4}$ en cumul depuis l'origine)



Globalement, le nombre de contrats signés a continué à croître d'une année sur l'autre, sauf en 2008, marqué par l'impact de la crise financière, qui a pu compromettre ou retarder le bouclage du financement pour certains projets.

Nb de contrats signés annuellement



III-1 Les Projets de contrats de Partenariat au niveau du des administrations centrales :

La période 2008/09 a vu le décollage du nombre de projets portés par des ministères ou établissements publics nationaux. Ces projets sont généralement plus lourds et plus complexes à mettre en œuvre que ceux portés par les collectivités locales, d'où le retard initial constaté par rapport à ces dernières, plus promptes à s'approprier le nouvel outil. Mais aujourd'hui les CP concernant l'Etat ou ses établissements représentent entre ¼ et 1/5 du nombre de projets engagés et près de la moitié des montants d'investissements générés, en forte croissance sur la période.

A la fin 2009, douze projets concernant l'Etat ou assimilé (établissements hospitaliers) avaient été signés pour un montant cumulé d'investissement proche de 700 M€ (cf. tableau ci-dessous).

Etaient par ailleurs en cours d'attribution et susceptibles de déboucher sur une signature en 2010, malgré la crise, plusieurs CP d'un montant élevé, dans divers domaines (universités et infrastructures de transport, cf. en annexe la liste des avis de la MAPPP émis pour l'Etat en 2007, 2008 et 2009).

Personne publique	Secteur	Invest (M€HT)	Signature
Ministère JSVA-INSEP	Equipement sportif	70	21-déc-06
Centre Hospitalier de Roanne	Fourniture d'énergie	7.6	26-avr-07
CCI de Toulouse	Traitement des eaux	10	16-mai-07
Centre Hospitalier d'Alès	Fourniture d'énergie	8	16-janv-08
EA ALAT de Dax.	Ministère de la Défense	72	01-févr-08
MinJustice-AMOTMJ	3 ^{ème} lot de prisons	250	20-févr-08
EHPAD-Douai	Hôpital	25	11-mai-09
Paris VII	Education	111	23-juil-09
Paris IV - Clignancourt	Education	49	24-juil-09
UFR Médecine St Quentin en Y.	Bâtiment	45	20-nov-09
MUCEM	Ministère de la Culture	25	09-déc-09
CH Périgueux	Chaufferie	5.5	29-déc-09
12 projets		678.1	

Liste des CP Etats signés à fin 2009

Les avis de la MAPPP validant le principe du recours au CP au vu du dossier d'évaluation préalable soumis, sont motivés et détaillés, d'où le format type retenu pour les avis (d'une vingtaine de pages environ), permettant non seulement de préciser la démarche de la MAPPP, mais aussi de s'assurer que les points essentiels pour l'évaluation préalable sont correctement traités. Le caractère pédagogique vis-à-vis des acteurs, publics ou privés, du marché est assuré par la publication desdits avis sur le site de la MAPPP à la conclusion du CP correspondant. La Mission se fixe pour règle de travailler en liaison étroite avec l'ensemble des parties intéressées (administration porteuse du projet, tutelles technique et financière) et souhaite pouvoir être impliquée le plus en amont possible dans la définition du projet et le périmètre des missions à confier au partenaire privé pour une évaluation préalable mieux ciblée et plus efficace

Il va de soi que l'avis de la MAPPP ne préjuge pas de l'opportunité socio-économique de lancer le projet, ni de sa soutenabilité budgétaire, ni enfin des possibilités de déconsolidation des engagements bilanciaux et des charges de fonctionnement liés au projet dans les comptes de la personne publique ou dans ses agrégats statistiques au sens d'Eurostat.

Le décret du 2 mars 2009 pris en application de l'ordonnance prévoit que la signature d'un CP par l'Etat ou un établissement public national nécessite l'accord du ministre chargé de l'économie. La MAPPP a rédigé à l'attention de la ministre les rapports à l'appui de cet accord pour les contrats signés depuis cette date.

III-2 Les projets des Collectivités territoriales :

A la fin 2009, 45 projets portés par des Collectivités territoriales avaient été signés pour un montant cumulé d'investissement supérieur à un milliard d'euros (cf. tableau ci-dessous).

Liste des CP Collectivités locales signés à fin 2009

Personne publique	Secteur	Invest (M€HT)	Signature
Ville d'Auvers-sur-Oise	Eclairage public	2,3	15-mai-05
CG du Loiret	Collège	13	1-juin-06

SIDOM d'Antibes	Déchets	58	4-août-06
Ville de Thiers	Eclairage public	3	27-sept.-06
Ville de Castelnau-le-Lez	Eclairage public	3.8	30-oct.-06
CA Castelroussine	Voirie	5.2	2-nov.-06
CG d'Eure-et-Loir	Informatisation des collèges	7.8	2-févr.-07
Ville de Rouen	Eclairage public	41	5-mars-07
Ville de Tours	Energie	1	10-mai-07
Ville d'Agde	Eclairage public	9.5	7-juil.-07
Ville de Châtillon sur Chalaronne	Eclairage public	4.5	17-juil.-07
Ville de Saumur	Eclairage public	12.5	29-juil.-07
Ville de Bussy-Saint Georges	Eclairage public	18.6	3-août-07
Ville d'Hérouville Saint Clair	Eclairage public	19	17-sept.-07
Région Auvergne	Internet HD	22.4	10-oct.-07
Ville de Saint Raphaël	Pôle multimodal	15.5	29-oct.-07
Ville d'Autun	Eclairage public	10.8	10-déc.-07
Ville de Sénart	Eclairage public	10	13-déc.-07
Soisson	Eclairage public	24.1	2-janv.-08
Ville de Libourne	Eclairage public	15.5	14-janv.-08
SMIRITOM d'Alès	Déchets	8	16-janv.-08
Com. com du Controis	Eclairage public	1	17-janv.-08
Ville de Saint Fons	Eclairage public	1.4	6-févr.-08
CG Yonne	2 collèges (Noyers et Avallon)	21	12-févr.-08
Ville de Louvroil	Eclairage public	1.4	6-juin-08
CG Meurthe et Moselle	Internet HD	50	20-juil.-08
Ville de Boulogne-Billancourt	Eclairage public	36	28-juil.-08
Ville de Biarritz	Musée de la mer	35	9-août-08
Ville de Perpignan	Théâtre de l'Archipel	40	1-oct.-08
Com aggro de Lille	Stade	238	16-oct.-08
Ville de Montluçon	Energie	1.9	15-févr.-09
SIM Alsace	Système d'information	0.5	23-avr.-09
Divonne-Les-Bains	Eclairage public		20-mai-09
CG Gironde	Internet HD	58	25-juin-09
Vallauris - Golfe Juan	Eclairage public	11	1-juil.-09
CG Morbihan	Internet HD	8	8-juil.-09

Communté. com du Controis	Centre nautique	5.9	13-juil.-09
Ville de Beaune	Eclairage public	12	16-oct.-09
Ville de Trélon (59)	Eclairage public		6-nov.-09
Région Bourgogne	e-Bourgogne	1.5	16-nov.-09
Région Languedoc - Roussillon	Internet HD	52	11-déc.-09
St Quentin en Yvelines	Vélodrome	74	17-déc.-09
Région Alsace	Lycées	57.2	18-déc.-09
Longjumeau	Eclairage public	5.2	28-déc.-09
45 projets		1017 M€	

La Mission participe régulièrement à diverses réunions d'information avec l'Association des Communautés urbaines de France, des Agences de Développement Régionales, avec des élus locaux et Parlementaires, les Missions d'Expertises Economiques et Financières (MEEF) auprès de la DGFIP, du réseau des DR de la CDC, à des séminaires de formation, à des « chats » sur le thème PPP et collectivités territoriales sur le site web Bercy-Colloc, ainsi qu'au salon des Maires, ... Elle reçoit régulièrement, oriente et conseille, au téléphone ou par courriel, des demandes relatives à des projets locaux et se rend régulièrement en province participer à des réunions de travail liées à des projets.

Elle entend apporter son appui aux décideurs locaux, élus ou fonctionnaires, dès l'amont de la procédure et être en mesure de les accompagner, à leur demande, jusqu'à la phase d'attribution du contrat, comme son décret de création l'y autorise expressément.

A ce stade ont été pris plus d'une centaine de contacts dont la plupart ont débouché sur la réception et l'instruction d'un premier dossier.

III-3 PPP et relance économique : la participation de la MAPPP à la mise en œuvre du Plan de Relance :

L'Impact de la crise financière sur le marché du financement privé de grands projets a été extrêmement sensible, tant en volume qu'en coût, à partir de l'automne 2008 :

- Réduction des volumes bancaires disponibles, lié à la disparition d'un certain nombre d'acteurs du financement de projets et à une plus forte aversion au risque chez les autres
- Réduction des durées de financement : de 35 ans ou plus à 10-12 ans (montages dits en « mini perms », supposant un refinancement en cours de vie du projet)
- Renchérissement du coût du crédit : marge sur le coût de la ressource passant de 0,7% à plus de 2%-3%

Dans le cadre du Plan de relance 2009-2010 axé sur l'investissement et afin de permettre la mise en œuvre effective de grands projets d'infrastructures et ouvrages publics en cours d'étude ou d'attribution, l'Etat a donc décidé d'apporter sa garantie au financement de projets dont la contractualisation est menacée par le manque de liquidité des établissements financiers. L'article 6 de la loi n°2009-122 du 4 février 2009 de finances rectificative confère au ministre chargé de l'économie la possibilité d'accorder sur la période 2009-2010 la garantie de l'Etat, à titre onéreux, afin de faciliter la mise en place de financements privés à long terme relatifs à des projets d'infrastructures publiques jugés prioritaires, dans le cadre de partenariats public-privé (ou « PPP ») ou de contrats de concession.

La circulaire d'application du 28 juillet 2009 rappelle que les PPP sous leurs différentes formes sont des outils essentiels pour la réalisation d'équipement publics de l'Etat et des collectivités, en permettant notamment d'accélérer ces investissements. Ce soutien en faveur des PPP s'inscrit également dans le cadre des initiatives européennes en faveur de ce mode de réalisation des investissements publics et de la récente communication européenne pour le développement des PPP (cf. communication de la Commission du 19 novembre 2009).

La circulaire d'application précise les principales dispositions de la garantie d'Etat et de sa mise en œuvre : la MAPPP joue un rôle central puisqu'elle est chargée d'assurer le secrétariat du Comité de garantie créé à cet effet - composé, outre la MAPPP, des représentants des Directions du Budget, des Affaires juridiques et du Trésor - et d'instruire les projets dont celui-ci est saisi

Sur le rapport de la MAPPP, le comité examine si le projet est éligible et à quelles conditions. Il propose ensuite au ministre chargé de l'économie des conditions et termes pour chaque projet, conditions qui

sont alors répercutées à l'ensemble des candidats via le pouvoir adjudicateur. La garantie peut couvrir jusqu'à 80 % du montant de l'ensemble des prêts. Les candidats peuvent remettre une offre finale avec ou sans la garantie. Leur choix sera guidé par leur capacité à trouver la liquidité nécessaire sur les marchés financiers, et notamment par l'arbitrage à faire entre les contraintes imposées par les termes et conditions de la garantie et les critères de sélection du pouvoir adjudicateur.

Simultanément, deux autres leviers d'aide au financement des projets en PPP étaient adoptés :

- le Co-financement par les Fonds d'Épargne de la CDC des besoins de financement des partenaires privés, à hauteur d'une quotité maximale de 25 % et pour un montant total de 8 Mds € (7 Mds pour les projets Transport et 1 Md pour les Universités) sur la période 2009-2013, sous forme de prêts à très long terme (40 ans) consentis à des conditions de taux favorables

- Modalités de financement ajustables (qui permettent la remise d'offres non intégralement financées, à charge pour l'attributaire pressenti de compléter son tour de table financier pour atteindre 100% d'affermissement à conditions de taux identiques), accompagné de diverses mesures d'optimisation du régime des PPP (Loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés).

Mise en œuvre : 1^{er} bilan à fin 2009 :

- le 1^{er} objectif a été atteint : les projets en cours de procédures ont pu faire l'objet d'offres financées
- Programme de Garantie d'Etat : 4 projets déjà déclarés éligibles à la garantie pour un montant total de 3 Md € de garantie (correspondant à 15 Md € d'investissement total dans les projets), même si aucun projet n'avait encore pu procéder à son « closing » financier à la fin 2009.
- Prêts sur Fonds d'épargne CDC: environ 20 projets bénéficiaires identifiés dont 7 déjà signés (GSM-Rail , projets universitaires...)

Reporting MAPPP -Activité Garantie d'Etat

<i>Dossier</i>	<i>Pouvoir adjudicateur</i>	<i>Secteur</i>	<i>Date saisine MAPPP</i>	<i>Décision</i>	<i>Date 1^{er} Comité de garantie</i>
Tram-Train Réunion (CP)*	Région Réunion	Transport	mars-09	Éligible, puis retiré	05/05/2009
CDG Express (concession)	Etat (MEEDDM)	Transport	juin-09	éligible	22/07/2009

LGV SEA (concession)	RFF	Transport	mai-09	éligible	22/07/2009
Autoroute 63 (concession)	Etat (MEEDDM)	Transport	oct-09	refusé	27/11/2009
Rocade Nord Grenoble (concession)	Conseil Général Isère	Transport	déc-09	Projet retiré	
LGV-BPL (CP)	RFF	Transport	juil-09	éligible	30/09/2009

*Le projet Tram-Train a depuis lors été abandonné à la mi-2010 par le Conseil régional de la Réunion pour des considérations de soutenabilité financière

Au-delà de l'horizon du Plan de relance :

La MAPPP a identifié un ensemble de projets en PPP (cf paragr.II-3) , avec des besoins de financements à long terme de plusieurs dizaines de milliards d'euros en France d'ici 2020. Ces besoins doivent pouvoir être couverts en s'appuyant sur :

- l'intérêt des investisseurs pour les actifs d'infrastructures : , générateurs de cash flows stables et sûrs à long terme
- la qualité des contreparties publiques payeuses des PPP (avec le mécanisme des cessions Dailly acceptées)
- la Recherche et le Développement de financements de marché en complément des financements bancaires
 - Solutions obligataires, mais qui restent difficiles à mobiliser dès la période de construction compte tenu de leur rigidité
 - Solutions de refinancement après mise en service, adossées aux tranches Dailly acceptées : « covered bonds », véhicule de refinancement obligataire...

IV - Contacts avec autres institutions impliquées dans le développement des PPP & Coopération internationale

IV-1 Echanges d'expérience avec les autres organismes administratifs :

La MAPPP entretient des relations de travail et d'échange réguliers avec les organismes ou institutions suivants, également impliqués dans le développement ou la mise en œuvre des PPP :

- *Organisme expert du Ministère de la Défense* : l'organisme a disparu fin 2008, mais une structure de suivi des PPP de la Défense a été créée au SGA (direction des affaires financières), à la DGA, ainsi que pour le projet de regroupement des services centraux à Balard, toutes structures qui collaborent activement avec la MAPPP pour l'instruction des projets envisagés en CP, comme plus généralement en matière de méthodologie d'évaluation des PPP.

- *MAINH/ANAP* : après la mise en place du programme Hôpital 2007 les activités de la Mainh ont fortement diminué. Suite à la fusion de cet organisme avec une autre entité du ministère de la Santé intervenue en 2009, c'est désormais l'ANAP qui suit les dossiers de PPP dans le domaine hospitalier et sanitaire. Le décret n°2010-425 du 29 avril 2010 soumet également les baux emphytéotiques hospitaliers à une évaluation préalable, réalisée dans les mêmes conditions que celles applicables aux contrats de partenariat et en application de la méthodologie développée par la MAPPP.
Ce même décret a désigné l'ANAP comme étant l'organisme-expert (article R.6148-1 du Code de la santé publique) pour les baux emphytéotiques hospitaliers, de même que la MAPPP est l'organisme expert pour l'évaluation préalable des contrats de partenariat dans le secteur hospitalier et santé.
En pratique, lorsque la MAPPP reçoit un Rapport d'évaluation préalable émanant d'un établissement de santé, la MAPPP vérifie auprès de l'ANAP que l'ARS a bien donné son accord pour que l'établissement envisage de se lancer dans ce type de projet. La MAPPP ne démarre l'instruction du Rapport d'évaluation préalable qu'à compter du retour de l'ANAP. Inversement, et afin d'assurer une cohérence dans l'analyse des dossiers soumis, il est convenu que l'ANAP sollicite la MAPPP pour examiner les aspects juridiques et financiers du Rapport d'évaluation préalable des BEH dont elle est saisie.

- *APIJ : ministère de la Justice* ...Dans le domaine de la justice, l'Agence pour l'Immobilier de la Justice a désormais succédé à l'AMOTMJ, la collaboration a suivi l'extension du champ d'application des PPP et s'étend désormais au-delà du secteur pénitentiaire, aux projets à caractère judiciaire : le secrétaire général de la MAPPP participe ainsi aux travaux de la commission du dialogue compétitif sur le projet du TGI de Paris.

- *Mission PPP mise en place au MEEDDEM*: échanges sur problématiques PPP propres aux infrastructures de transport....

La MAPPP considère qu'il est de sa responsabilité d'assurer la coordination et contribuer à l'harmonisation et la circulation des informations entre ces divers organismes et missions sectoriels dans le domaine des projets en contrats de partenariat.

IV-2 Institut pour la Gestion Délégée/CEFO-PPP :

Parmi les nombreux groupes de travail et de réflexion organisés par l'IGD, la MAPPP a plus particulièrement participé à la réflexion sur les conditions d'harmonisation des règles comptables entre les partenaires publics et privés pour les PPP contractuels, ainsi qu'au groupe sur les PPP et la question du devenir des personnels côté public en cas de transfert d'activités au partenaire privé.

Elle a également apporté son concours actif à l'élaboration de fiches pédagogiques sur les CP et autres formes de PPP dans le cadre du Centre d'expertise français pour l'observation des PPP (CEFO-PPP), dont elle est membre co-fondateur avec l'IGD depuis 2006. Dans ce cadre elle co-anime avec l'IGD une conférence mensuelle réunissant les 32 membres partenaires (entreprises, banques, cabinets de conseil, fédérations professionnelles...) pour diffuser et analyser l'information relative aux opérations menées en PPP (CP et formes sectorielles). Une telle base de données, rassemblant les éléments-clés de chaque contrat à la signature (déroulement du dialogue compétitif, honoraires des conseillers divers, durée, montant et détails des coûts de la construction, montant des coûts d'exploitations, , détails du loyer...) et sur sa durée, est très importante pour étayer les choix des acteurs professionnels du PPP .

La MAPPP a également participé à l'élaboration par l'IGD de fiches pédagogiques sur les premières opérations menées en PPP, ainsi qu'à la mise en place de l'Ecole des PPP (cf ci-dessous en V-1)

IV-3 Coopération internationale :

Au plan international, la MAPPP a engagé plusieurs actions d'échange d'expériences sur une base multilatérale, dans le cadre de rencontres organisées par le groupe Banque Mondiale (sous l'égide du World Bank Institute) et l'OCDE (Direction de la gouvernance publique et du développement territorial) ainsi que sur une base bilatérale notamment avec ses homologues des task forces britannique (Treasury-Office of Government Commerce et Partnerships UK, rebaptisé « Infrastructure UK »

fin 2009) et allemande (Partnerschaften Deutschland), ainsi qu'avec l'Agence des PPP du Québec. Ces contacts permettent de comparer aspects institutionnels et mode opératoire des agences en charge des PPP ainsi que les aspects budgétaires, finances publiques et comptables dans les pays concernés.

Il est à noter que ces homologues étrangers ont en général un champ de compétences plus vastes couvrant de facto l'ensemble des formules de PPP, y compris ce qui correspondrait à nos concessions et une mission d'appui opérationnel à la mise en œuvre des projets plus poussée. Cela se reflète dans les moyens qui sont mis à leur disposition (une 50-aine de personnes en RFA, plus de 70 au Royaume-Uni) comme dans leur mode opératoire et gouvernance (leur actionnariat, comme leurs ressources, faisant appel au secteur privé).

La MAPPP est associée à la réflexion engagée au niveau européen et qui a débouché sur la mise en place d'un Centre d'expertise européen des PPP (EPEC) à Luxembourg, sous l'égide de la BEI. Ledit centre a d'ailleurs été lancé à Paris, à l'invitation de la MAPPP, dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne, en septembre 2008. Le secrétaire général de la MAPPP participe régulièrement au Comité directeur de l'EPEC, dont il est membre et la Mission d'appui a été coordinateur pour certaines études méthodologiques menées au niveau européen, telles que l'appréciation des avantages socio-économiques.

Elle a des contacts avec les institutions communautaires (Directions Générales du Marché Intérieur, des Transports et de l'Energie,...Eurostat). Elle a participé en 2009/10 aux réflexions organisées par le secrétariat général de la Commission sur l'amélioration des conditions de financement des réseaux transeuropéens de transport (TEN-T). Elle reçoit régulièrement des délégations étrangères désireuses de mieux connaître le modèle français de PPP et participe à de nombreuses actions de coopération technique à l'étranger sous l'égide de l'ADETEF (opération de jumelage menée en liaison avec l'ADETEF pour le compte de la Commission en Bulgarie, actions bilatérales en Russie, en Syrie, ...).

V - Chantiers en cours et perspectives

V-1 Méthodologie et doctrine administrative :

Aspects formation :

Participation à de très nombreuses actions de formation (et non plus seulement d'information) à destination des décideurs

publics engagées par divers acteurs : CSTB, ENPC, CNFPT, IGPDE,...Le lancement, fin 2008, de l'École des PPP par la MAPPP et l'IGD , a été un succès. L'École des PPP est une association de la loi 1901 regroupant, outre la MAPPP et l'IGD, les universités Paris II Panthéon-Assas, et Paris X- Nanterre, ainsi que l'opérateur de formation ParisTech/École des Ponts. La première promotion, réunissant 23 élèves, issus majoritairement des services de collectivités territoriales ainsi que d'administrations centrales est sortie en juin 2009 a été baptisée, à l'issue d'un cursus diplômant de 64h reparté sur 16 semaines, par M. Novelli, secrétaire d'Etat en charge du commerce, de l'artisanat, des PME et des services. En 2010, outre une nouvelle promotion suivant le cycle complet, sont également programmées des formations dédiées pour des magistrats et contrôleurs des juridictions financières (Cour et CRC) ainsi que pour des responsables du programme CAMPUS.

Aspects comptables :

Relancer et faire progresser le groupe de travail PPP initialement constitué sous l'égide du CNC avec pour objectif de déboucher sur l'adoption de normes comptables en comptabilité générale pour le traitement en compte de bilan comme en compte de résultats des opérations menées en PPP tant dans les comptes du partenaire privé que coté personne publique, en liaison avec la DGFIP.

Aspects fiscaux :

Cette dimension peut être considérée comme à peu près réglée suite aux dispositions visant à la neutralité fiscale entre modes de la commande publique adoptées dans le cadre de la loi du 28 juillet 2008. Seul demeure la question résiduelle des modalités d'assujettissement à la TVA et de l'éligibilité au taux réduit.

Aspects assurances :

Les avancées enregistrées dans ce domaine avec la loi de juillet 2008 permettent de considérer que la neutralité entre modes de commande publique est désormais atteinte en matière d'obligations de couverture assurance (sauf pour les risques dommage-ouvrages, pour lesquels la couverture demeure obligatoire pour les partenaires privés de collectivités locales engagées dans un CP).

Aspects budgétaires : une collaboration suivie avec la direction du Budget (avec le « correspondant PPP » mis en place au sein de la 1^{ère} sous-direction et avec les bureaux sectoriels) a été mise en place, tant sur les aspects de programmation que sur les aspects méthodologiques.

L'avis de la MAPPP a ainsi été sollicité sur la rédaction d'une circulaire relative aux PPP en cours d'adoption par la DB, comme il l'avait été pour la partie du « macroprocessus » n° 3 relatif à l'exécution de la dépense.

Aspects domaniaux : des réunions de travail tenues avec France-Domaine à l'occasion de questions soulevées par des projets particuliers ont permis de préciser de nombreux points relatifs à la gestion du domaine public dans le cadre des PPP, ainsi que les modalités d'intervention de France-Domaine dans la procédure.

V-2 Démarches sectorielles :

Secteur Energie :

En liaison avec le Club des Services d'Efficacité Energétique (CSEE) rassemblant les syndicats et organismes professionnels (FG3E, GIMELEC,...) et les acteurs institutionnels (ADEME) élaboration d'un guide pratique diffusé début 2007 pour la mise en œuvre des contrats de partenariat pour l'optimisation des performances énergétiques des bâtiments et ouvrages publics . La MAPPP a apporté son soutien actif aux premières personnes publiques à s'être lancées dans la formule du CP de performance énergétique : région Alsace pour le parc de lycées, conseil général de la Manche pour les collèges et bâtiments publics du département, université de st-Quentin en Yvelines.

Secteur des Technologies de l'Information & Communication :

Participation aux Journées européennes de l'administration électronique, ainsi qu'à divers forums de réflexion professionnels, en liaison avec les syndicats professionnels (SYNTEC Informatique...).

Secteur des Universités :

Le transfert à terme aux universités de la responsabilité de gestion de leur patrimoine immobilier est aussi l'occasion pour celles-ci, grâce à l'apport de l'outil PPP, de réaliser une véritable stratégie de gestion patrimoniale.

Le MNESR a ainsi choisi de privilégier l'outil PPP comme moyen privilégié de mise en œuvre de «l'opération campus », programme de restructuration immobilière de grande ampleur (au moins 20 sites et une trentaine d'opérations distinctes) bénéficiant d'une dotation non consommable de 5 Mds € à laquelle s'ajoute le cas échéant la participation des collectivités territoriales.

Rappel des actions réalisées et envisagées :

- contact direct avec la plupart des acteurs universitaires concernés, pour information et conseil ;
- collaboration étroite avec le service des grands projets immobiliers mis en place au MNESR pour :
 - la mise en place du cadre juridique et méthodologique de l'opération ;
 - l'organisation de séances d'information en région, et de sessions de formation,...
 - participation aux comités de pilotage mis en place sur chaque site.
 - une réflexion sur la réalisation d'un guide pour aider les universités à passer les contrats en PPP est engagée.

A noter que trois CP universitaires (Paris 4, Paris 7 et Versailles St Quentin), indépendants de l'opération Campus, ont été signés en 2009.

VI - Préconisations/Recommandations

Perspectives d'évolution des différents mécanismes contractuels de type PPP :

Le Parlement, la doctrine, les praticiens sont unanimes pour regretter la fragmentation du paysage des PPP en France en de multiples textes sectoriels, sans aucune cohérence d'ensemble. Et pourtant, force est de constater que le mouvement n'a pas ralenti : au contraire, la loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés a créé un nouveau type de PPP, le BEA d'Etat pour les logements sociaux, et un projet de loi est actuellement en discussion pour pérenniser le dispositif LOPSI.

On ne peut ici que regretter cette inflation législative et espérer une remise en ordre prochaine des textes.

Il y a donc lieu de réfléchir aux moyens de simplifier et consolider le dispositif et rendre plus générale l'application du CP (dans l'esprit du rapport Besson remis au premier ministre le 27 mai 2008, à la rédaction duquel la MAPPP avait participé). Une étude est lancée en ce sens par la MAPPP. L'évaluation préalable gagnerait d'ailleurs à être généralisée à terme à tous les modes

de passation de la commande publique, au-delà du seul CP, pour tous les projets dépassant un certain montant.

Parallèlement, il y a lieu pour la MAPPP de veiller à ce que soit mieux intégré (pour l'Etat et ses EP) le critère de la soutenabilité budgétaire dans la procédure et de rechercher une manière appropriée d'étendre ce critère aux projets des Collectivités Territoriales, tout en respectant l'autonomie décisionnelle de ces dernières.

Association de la MAPPP aux procédures d'attribution des grands projets menés en PPP :

La MAPPP n'est aujourd'hui associée aux dialogues compétitifs ou aux procédures d'appel d'offres relatives aux grands projets en PPP que de manière irrégulière, au cas par cas et souvent plus intuitu personae (au travers de tel ou tel de ses membres, considéré comme personnalité qualifiée) que ex officio. Or, il serait hautement souhaitable qu'elle puisse assister et contribuer au bon déroulement des dialogues compétitifs futurs (ou toute autre procédure d'attribution) notamment pour les grands projets en CP, complexes ou à financement innovant de l'Etat, par une participation aux commissions constituées à cet effet par le pouvoir adjudicateur. Il ne s'agirait pas de participer aux séances de dialogue avec chacun des candidats mais de pouvoir faire un point régulier de restitution d'information, d'avancement de la procédure et d'orientation avec les représentants du porteur public du projet, ceci afin de capitaliser sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre.

ANNEXES

- 1-Liste des avis rendus par la MAPP
- 2-Liste des abréviations
- 3-Liste des outils méthodologiques (fiches, simulateurs...) mis en ligne sur le site de la MAPP
- 4-Captures d'écran des outils
- 5- Actions de coopération internationale

Annexe 1 : Avis rendus par la MAPPP de 2007 à 2009

1-1 Avis relatifs aux projets de niveau Etat

N°	Objet	C.P. signé	Coût des travaux (M€ HT)	Type projet*
2009-29	Centrale de chaleur - CHHL Poitiers	Avis négatif	1.5	7
2009-24	ISAE		40.0	1
2009-23	Pôle énergétique - Purpan		7.0	7
2009-18	Climatisation Château d'eau - Château de Versailles		11.4	7
2009-16	Gendarmerie - Ambarès		3.0	1
2009-14	Equipements de radiologie - CH Meaux		6.0	4
2009-12	BSAH - Défense		100.0	2
2009-11	OPERA - DGAC		79.0	1
2009-10	Barrages VNF sur Meuse et Aisne		170.0	7
2009-09	Rénovation gendarmeries - Auvergne et Limousin		80.0	1
2009-05	Balard - Ministère de la Défense		475	1
2009-04	Taxe poids lourds - DGDDI		500	4
2008-19	Plate forme logistique-APHM (Marseille)		55	1
2008-16	1000 caméras - Préfecture de police	08-juin-10	64	4
2008-15	LGV Bretagne		12.52	2
2008-14	CHR Metz - Centrale d'énergie		9.7	7
2008-09	Université Versailles St Quentin- Programme efficacité énergétique		18.2	7
2008-08	CH Périgueux - Chaufferie	25-nov-09	2.3	7
2007-23	Construction de 63 centres d'entretien pour la DG Routes	15-janv-10	122	1
2007-21	Centre Etoile - Centre de traitement des cancers par hadronthérapie		92	1
2007-18	Hôpital Avicenne à Bobigny		4	1
2007-15	Regroupement des différentes institutions dont l'INSERM		55	8
2007-10	Construction nouveau site de l'Université de Paris VII	24-juil-09	91	8
2007-09	Rocade urbaine L2 à Marseille		562	2
2007-07	Construction Plateau technique central du CHRU Nancy		108	1
2007-05	Nouvel établissement d'hébergement pour personnes âgées du Centre Hospitalier de Douai	15-mai-09	18	1
2007-03	Construction locaux UFR de médecine de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	29-nov-09	38	8
2007-02	Reconstruction-extension du Centre Universitaire de Clignancourt (Univ. Paris IV)	24-juil-09	37	8
2007-01	Aménagement à 2x2 voies de la RN 88 Section Albi - A 75		519	2

Code projet :

1: bâtiment

2: transport

3: Culture et sport

4: TIC

5:

6: éqpt urbain

7: énergie

8: formation

1-2 Liste des avis relatifs aux projets de niveau collectivités territoriales

N°	Objet	C.P. signé	Coût des travaux (M€ HT)	Type projet
2009-30	Musée Dubois-Boucher - Nogent sur Marne		15.0	1
2009-28	Centre aquatique - Carvin		13.7	3
2009-27	Eclairage public - Sassenage		1.4	6
2009-26	Champs photovoltaïques - Vendée		31.0	7
2009-25	Unité de compostage - Gazeran		2.0	6
2009-22	Grand Stade - Nice		166.0	3
2009-21	Performance énergétique - Manche		15.6	7
2009-20	Parking souterrain - Auris en Oisans		5.3	1
2009-19	Eclairage public - Aix-Les-Bains		7.0	6
2009-17	Hôtel du département - Mende			1
2009-15	Siège Conseil Régional - Lorraine		62.3	1
2009-13	Eclairage public - Thiais		18.0	6
2009-08	Centre nautique - Montauban		15.0	3
2009-07	Centre nautique - Contres	13-juil-09	6.0	3
2009-06	Eclairage public - Beaune	23-oct-09	11.5	6
2009-03	Déviations RD 921 Jargeau - Saint Denis de l'Hôtel - CG45		33.5	2
2009-02	Haut débit - CG 88		46.7	4
2009-01	Liaison routière Epinal - St Dié- CG88		146	2
2008-18	Hôtel d'agglomération - Plaine Commune		58	1
2008-17	Galerie multiréseaux- Nanterre		9.5	6
2008-13	Hautes Pyrénées- Haut débit	19-févr-10	24	4
2008-12	Châlons en Champagne - Parc des expositions	26-févr-10	33	1
2008-11	Tarbes-Contournement NO		25.4	2
2008-10	Canca (Nice)- Collecte pneumatique des ordures ménagères		26	6

2008-07	Bourgogne - plateforme eBourgogne	16-nov-09	4.1	4
2008-06	Réunion - Tram-train	Abandon	1180	2
2008-05	Bourgogne - Réseau haut débit		41.4	4
2008-04	CG Gironde - Réseau haut débit	25-juin-09	58.2	4
2008-03	Oise - Système d'information multimodal (SISMO)	24-mars-10	5.2	4
2008-02	Louvroil - Eclairage public	14-déc-09	3.7	6
2008-01	Lycées Alsace -CEP	18-déc-09	50	8
2007-22	Eclairage public de la ville de Camiers (Pas-de-Calais)	Abandon	1.4	6
2007-20	Emissaire en mer à Perpignan		40	6
2007-19	Construction d'un pôle de spectacles à Rambouillet		11	3
2007-17	Construction de onze groupes scolaires à Fort de France		63	8
2007-16	Système d'Information Multimodal (SIM) Alsace	23-avr-09	1	4
2007-14	Centre de Congrès du Foirail de Rodez		22	3
2007-13	Stade vélodrome Saint-Quentin-en-Yvelines	17-déc-09	54	3
2007-12	Construction collèges de l'Yonne	01-janv-08	15	8
2007-11	Construction espace logistique de Cannes		79	1
2007-08	Eclairage public ville de Saint Fons	13-déc-07	2	6
2007-06	Construction et exploitation d'une infrastructure de télécommunication à haut débit en Meurthe-et-Moselle	20-juil-08	34	4
2007-04	Extension du Musée de la Mer et de construction de la Cité du Surf et de l'Océan de Biarritz	28-juil-08	25	3

Code projet :

1: bâtiment

2: transport

3: Culture et sport

4: TIC

5:

6: équpt urbain

7: énergie

8: formation

Annexe 2 :Liste des abréviations utilisées

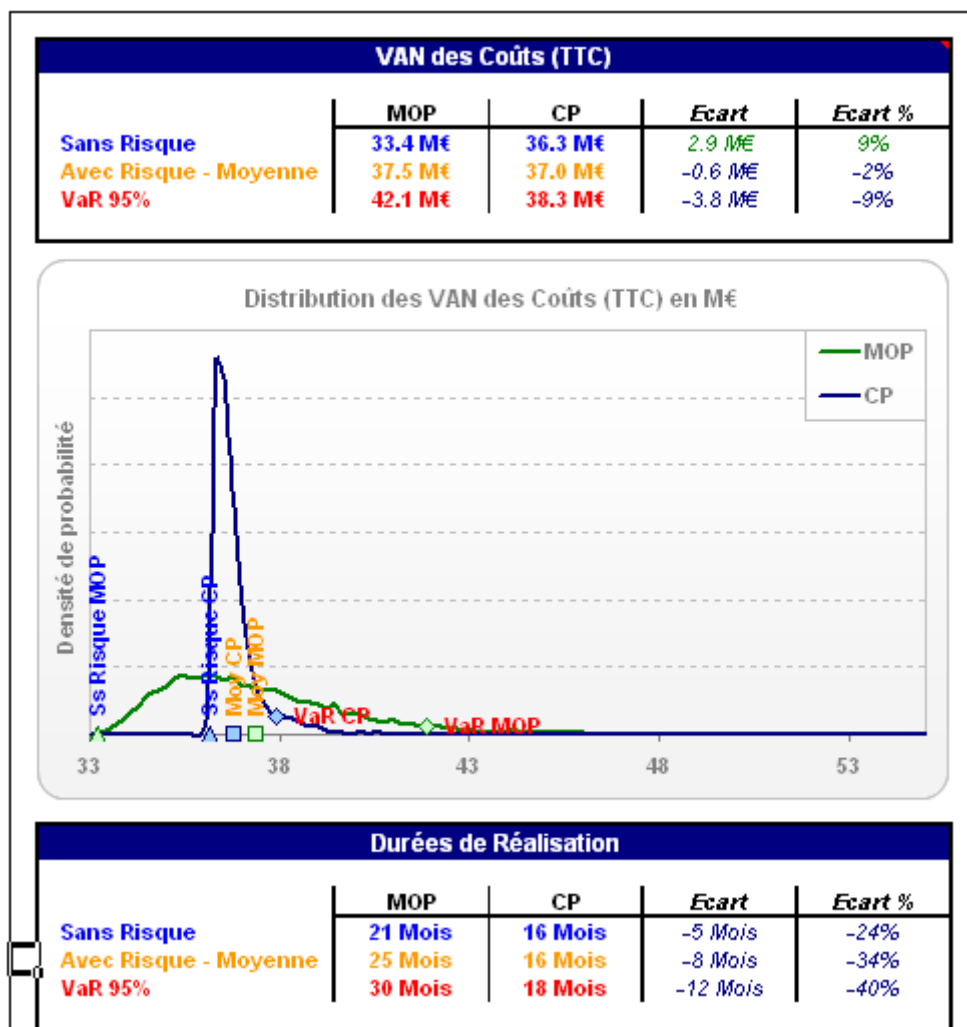
AAPC	:	Avis d'Appel Public à la Concurrence
AMO	:	Assistant à Maitrise d'Ouvrage (conseils de la collectivité publique)
ANAP	:	Agence Nationale d'appréciation de la Performance(ex MAINH)
APIJ	:	Agence pour l'Immobilier du Ministère de la Justice (ex AMOTMJ)
AOT	:	Autorisation d'Occupation Temporaire
BEA	:	Bail Emphytéotique Administratif
BEH	:	Bail Emphytéotique Hospitalier
BEI	:	Banque Européenne d'Investissement
CGCT	:	Code Général des Collectivités Territoriales
CEFO-PPP	:	Centre Français d'Observation des PPP
CH	:	Centre Hospitalier
CP	:	Contrat de Partenariat
DAJ	:	Direction des Affaires Juridiques
DGCL	:	Direction Générale des Collectivités Locales
EPEC	:	European PPP Expertise Center
FAQ	:	Foire Aux Questions
IGD	:	Institut pour la Gestion Délégée
LOA	:	Location avec Option d'Achat
LOLF	:	Loi d'Orientation de la Loi de Finances
LOPJ	:	Loi d'Orientation et de Programmation pour la Justice
LOPSI	:	Loi d'Orientation et de Programmation de la Sécurité Intérieure
MAPPP	:	Mission d'Appui à la réalisation des Contrats de Partenariat
MEIE	:	Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi
MOP	:	Maîtrise d'Ouvrage Publique
PFI	:	Private Finance Initiative
PPP	:	Partenariat Public-Privé
SPV	:	Special Purpose Vehicle (société de projet)
TEN-T	:	Trans-European Networks /Transport (réseaux trans-européens de transport)

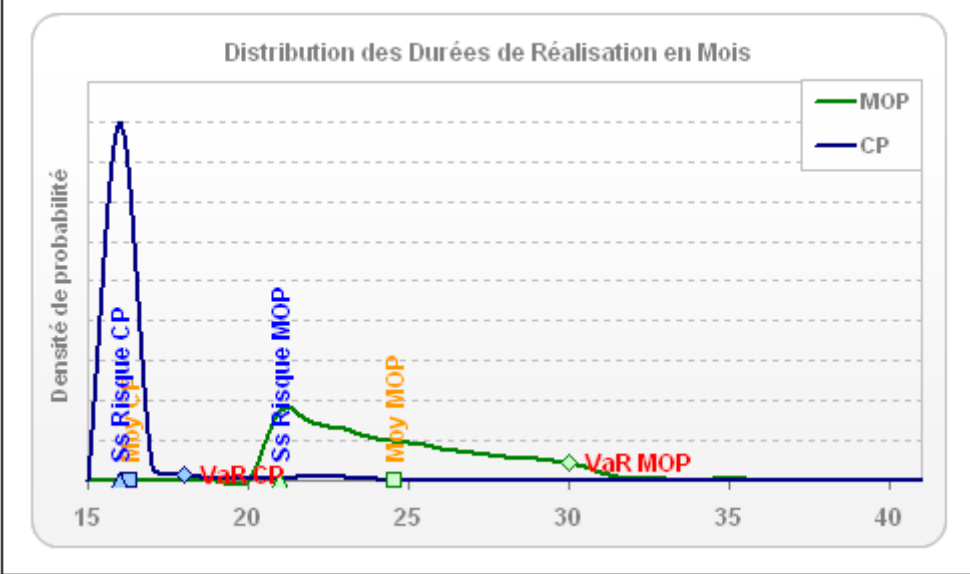
Annexe 3- Liste des fiches et des outils d'aide à la décision mis en ligne sur le site de la MAPPP

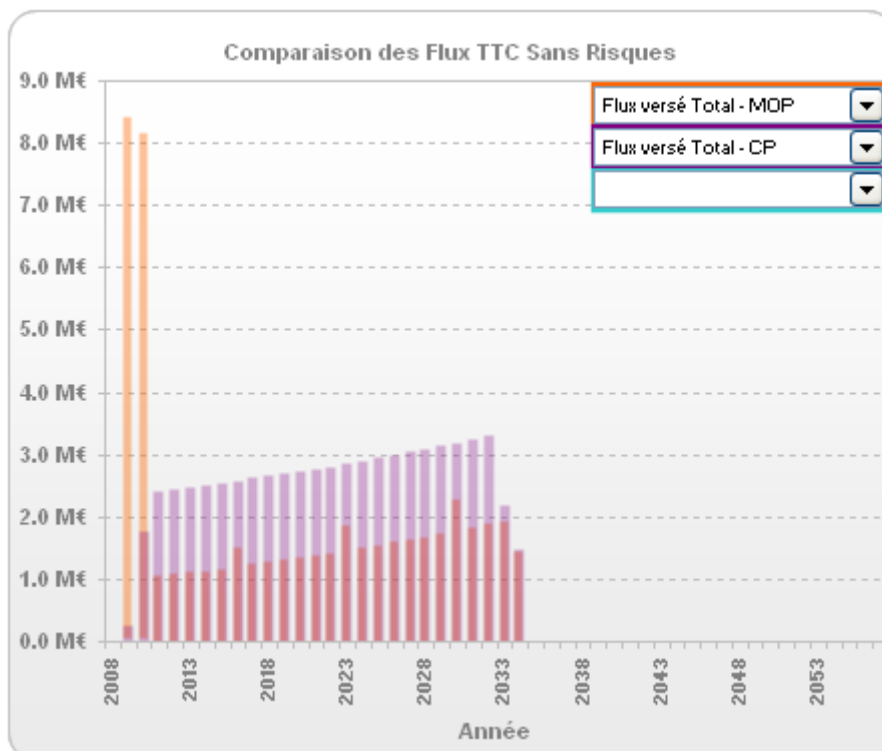
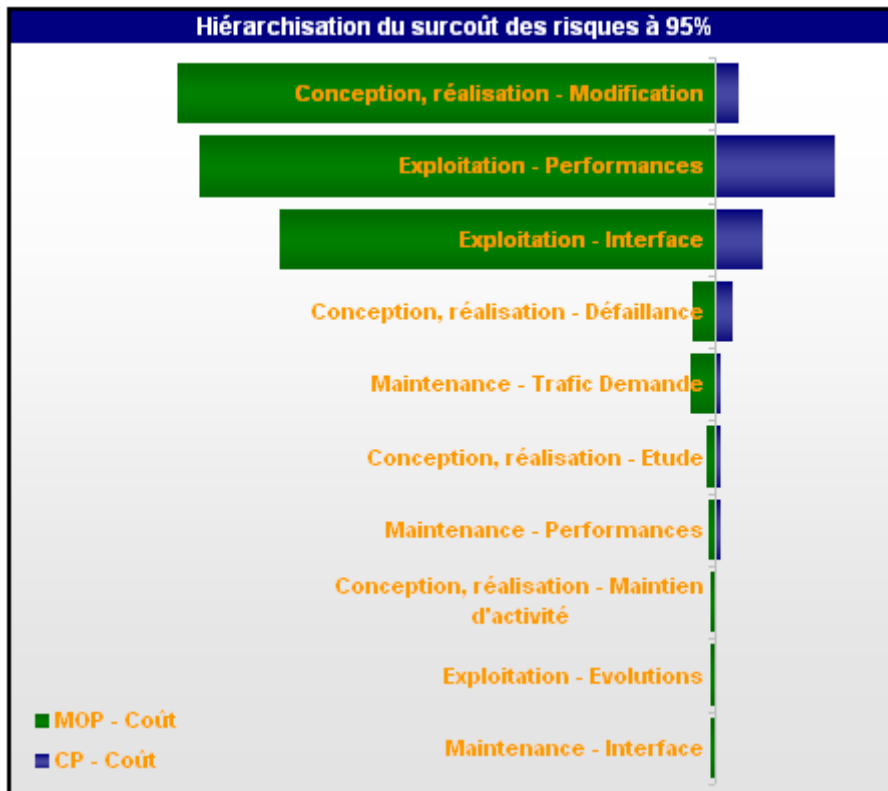
Charte dialogue compétitif
ConventionOccup DomanialeType.doc
ConvProgNatForm CP.pdf
EcolePPP_brochure.pdf
Fiabilité des estimations.pdf
fiche web CP-DomainePublic
Fiche fiscalité DOM.pdf
fiche_urgence_complexite070604.pdf
Fiche-Dialogue-EC.pdf
FicheIntangibilite.doc
Fiche-PPP-LoiMOP
FichesFiscales.pdf
Fin du dialogue.doc
FormationENACT.pdf
Grille résumée Analyse preliminaire.pdf
Guide d'utilisation du Modèle Financier Marsh.pdf
GuideContratPartenariat.pdf
GuideModeleFinancierMarsh
Liste des ouvrages PPP.xls
Maquette saisine CL-Prefet.doc
Maquette saisine Prefet-MAPPP.doc
ModeleFinancierMarsh
MOE-CP.pdf
OffresFormationPPP.xls
Plan type du rapport d'évaluation prealable
ppp_circulaire14sept05_budget.pdf
Presentation type PPP pour site MAPPP.ppt
ProgNatFormationCP.pdf
StatutEHPAD2.pdf
Subventions_collectivites_locales.doc
TableauComparatifPPP.doc

Annexe 4- Captures d'écran des outils utilisés

I- Simulateur financier







II- Outil de suivi du marché CP



E013 - Répartition des Operations Par Region et Secteu

mercredi 18 août 2010
09:14:50

	Total	Santé / Social	Sécurité Intérieure	Culture / Sport	Education / Recherche	Transport	Justice	Administration /	Défense	Indéterminé
Alsace		5	6	2	1	3	1	3		
Haut Rhin		2	4	1		2		1		
Bas Rhin		3	2	1	1	1	1	2		
Aquitaine		6	5	7	2			26		2
Dordogne		1	1					2		
Gironde		4	1	3	2			15		1
Landes			1	1				2		
Lot et Garonne		1						1		1
Pyrénées Atlantique			2	3				6		
Auvergne		7	10	5	2	2		5		
Allier			2	1		1		2		
Cantal			2							
Haute Loire		3	1							
Puy de Dôme		4	5	4	2	1		3		
Basse-Normandie		7	9			2		9		
Calvados		4	6					6		
Manche		3	1			2		1		
Orne			2					2		
Bourgogne		6	2		2	1		11		
Côte d'Or		1	1		1			5		
Haute Saône		5	1					5		

Observatoire des PPP | 2/C

Page 1 sur 6



E015 - Répartition des Operations Par Them

mercredi 18 août 2010
09:17:04

	Total	Santé / Social	Sécurité Intérieure	Administration / Equipement urbain	Culture / Sport	Education / Recherche	Justice	Transport	Défense	Indéterminé
Aménagement urbain		18	1	194	2		1	2	2	
Déchets / Traitement eaux				34						
Eclairage				57						
Energie		17	1	82	1		1			
Infrastructures techniques		1		15				1		
Autre				6	1			1		
Bâtiment		164	189	151	114	80	16	4	4	2
Energie					1					
Bâtiment complexe		77	4	11	24	13	7			
Bâtiment simple		79	185	120	87	60	8	4	7	1
Performance énergétique		1		18	1	7	1		1	1
Bâtiment process		7		2	1				1	
Non défini		1		8	1	1		1	1	6
Autre		1		8	1	1		1	1	6
TIC		2	1	17	1	2		4	4	
Infrastructures			1	14						
SI		2		3	1	2		4	1	
Transport				5				32	32	
Mixte								2		
Equipement				1				2		
Infrastructures				4				28	1	

Observatoire des PPP | 2/C

Page 1 sur 1

Annexe 5 : Actions de coopération internationale portées par la MAPPP

1. Coopération bilatérale

Dès sa création, la MAPPP a été sollicitée pour participer, souvent sur sollicitation de l'ADETEF et , aux côtés de l'IGD, ou directement à la demande du réseau des conseillers commerciaux à l'étranger, à des actions de promotion de l'offre française, sous la forme de :

- présentation du cadre législatif et institutionnel français des PPP,
- offres de formation / coopération technique,

et ceci aussi bien en accueil de délégations étrangères à Paris... :

- ministère des finances malaisien, ministère de l'économie de Lituanie,
- délégations du Cameroun (2007), de Madagascar, du Sénégal et du Maroc (2007-2008),
- délégation du Canada (Michaël Fortier, Ministre des infrastructures, décembre 2007),
- délégations russes (région de Saint Pétersbourg, mai 2007, ...), turques,
- délégation chinoise (ministère des finances, avril 2007)
- Accueil délégation de maires de grandes villes US le 5 décembre 2007 avec la Ministre Mme Christine LAGARDE (voyage d'études en France organisé en liaison avec entreprises et banques françaises)
- délégation japonaise (gouvernement Cabinet Office, mars 2008),
- présentation Marché et acteurs français du PPP au Lord-Maire de Londres + délégation de la City, juin 2008,
- comité à haut niveau France-Venezuela (octobre 2008),
- atelier franco-US des transports publics et financements innovants (Lyon-Saint Etienne, juillet 2008), organisé par le PEE à Washington, Véolia, Vinci & Alstom,
- Accueil d'une délégation du Kazakhstan et signature d'un accord de coopération en décembre 2008
- PPP European summit , Varsovie, Mai 2009
- Accueil d'une délégation syrienne, octobre 2009
- Accueil d'une délégation tchèque, décembre 2009
- Accueil et assistance au montage de la mission d'appui aux PPP du Cameroun (mission au Cameroun)

...qu'à l'occasion de missions à l'étranger :

- mission à Melbourne dans le cadre du National Infrastructure Summit, (septembre 2008),
- missions en Pologne (avril 2008 et novembre 2008) pour présentation modèle français aux interlocuteurs institutionnels et économiques polonais, organisées par le PEE de Varsovie et la chambre de commerce franco-polonaise, avec laquelle des projets sont en cours d'élaboration,

- participation en 2007 et 2009 à des séminaires organisés par l'ambassade à Bucarest ;
- mission en Slovénie auprès des ministères de l' Intérieur et des Finances organisée par l'Ambassade de France à Ljubljana (juillet 2006),
- comparaison expérience France et RFA (Ambassade de France à Berlin, janvier 2008),
- mission (15 jours) auprès de l'Agence des PPP du Québec (novembre 2007) et nombreux échanges de coopération avec le Québec,
- participation au Forum National des dirigeants en Infrastructures (Montréal, septembre 2008),
- participation au California infrastructure Summit (Los Angelès, décembre 2008),
- missions en octobre 2008 et 2009 à Damas auprès de l'école nationale d'administration syrienne ;
- mission en Bulgarie avec l'ADETEF, qui a débouché sur un programme de twinning (jumelage) européen avec l'administration bulgare acté en novembre 2008, et qui s'est déroulé en 2009 avec une contribution importante de la MAPPP .

2. Coopération multi-latérale :

Par ailleurs, la MAPPP participe activement -dans la limite de ses moyens humains et budgétaires - à une série de forums ou d'institutions de coopération multilatérale en matière de gestion publique et de financement d'infrastructures, qui sont autant d'occasions de faire valoir l'expérience et le modèle français et les références des acteurs professionnels français dans ce domaine.

- **OCDE** : participation à plusieurs conférences (à Madrid, Paris,...) réunissant les unités centrales PPP, organisées par la Direction de la Gouvernance publique et du développement territorial,
- **Banque Mondiale** : la MAPPP est membre fondateur des « PPP in Infrastructure days », une structure réunissant les principales task forces PPP à travers le monde, chaque année depuis 2006 à Washington pour plusieurs jours de travaux et d'échange,
- **Commission européenne** : la MAPPP participe régulièrement aux travaux du groupe d'experts (informal PPP exchange meetings) organisés par la DG TR-EN, ainsi qu'aux « TEN-T days »,
- **Banque Européenne d'Investissement (BEI)** : la MAPPP a organisé et accueilli à Bercy en septembre 2008 la conférence de lancement du **Centre Européen d'Expertise des PPP (EPEC)**, organisme de soutien institutionnel et d'échange d'expérience entre les task forces européennes en charge de la politique de PPP. Le secrétaire général de la MAPPP est membre de son comité d'orientation.

- **Nations Unies** : la MAPPP a participé aux travaux du groupe d'experts PPP organisé par la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE), lors de réunions organisées en 2007-2008-2009 à Genève, Paris, Londres, Anvers et Moscou.
- **ASEM** (Asia-Europe Meeting ou forum interrégional Dialogue Asie-Europe) : réunion des unités centrales PPP à Séoul en octobre 2009
- **EIPA** (European institute of public administration) : participation à des séminaires à Maastricht en décembre 2008 et 2009